

ANNEE 2022

**SEANCE PUBLIQUE
DU 19 SEPTEMBRE 2022**

Délibération n°

2022055

Date de convocation : 15/09/2022

Date d'affichage : 21/09/2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	21
Pouvoirs	:	2
Nombre de votants	:	23

Vote : 23

Pour : 23 (dont 2 pouvoirs)

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 21/09/2022
Reçu en préfecture le 21/09/2022
Affiché le
ID : 064-216401000-20220919-D2022055-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-deux, le 19 septembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 15 septembre 2022, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms. Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Arnaud PAVLOVSKY, Christian GARRIGUES, Marc PERRIER, Mikel AMILIBIA, Jean-Baptiste HALTY.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie REcart, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Sylvie ITHOURRIA, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Guénaël LE CAM, Nathalie HARAN, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Mme Céline FAYS (pouvoir à Mme Valérie ETCHART), Mme Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA.

**O.J n°1 : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL
D'UN EMPLOI**

Rapporteur : Monsieur Yannick BASSIER adjoint aux finances et aux ressources humaines

Le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe permanent à temps non complet (29.33 heures hebdomadaires annualisées) afin de répondre au souhait de l'agent, de ne plus travailler les mercredis.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique rendu le 15 septembre 2022 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

- la suppression, à compter du 20 septembre 2022, d'un emploi permanent à temps non complet (29.33 heures hebdomadaires annualisées) d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, en qualité de cuisinière,

▪ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (24.79 heures hebdomadaires annualisées) d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, en qualité de cuisinière.

Fait à Bassussarry, le 19 septembre 2022.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

